

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Marseille 2017/2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille 2017/2020, jointe en annexe du rapport entre la Mairie de Marseille, la Préfecture de Police, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, le Conseil Régional PACA, la métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

L'intervention départementale à la mise en œuvre des actions prévues au titre de l'accord partenarial concerné, s'effectuera dans le respect des compétences de droit commun, des orientations politiques fixées et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

Les moyens et financements consacrés par le Département à la réalisation des objectifs et actions définis à la STSPD 2017-2020 présentement approuvée seront déterminés, autant que de besoin, par des délibérations ultérieures

Ce rapport ne comporte pas d'incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée